RAPPORT DE RECHERCHE

CIF OIT Centre international de formation | SURE SUPPORTING MIGRANTS' REINTEGRATION | FIERI

FAVORISER LA RÉINTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MIGRANTS DE RETOUR NORD-AFRICAINS

Le cas de la Tunisie

Rapport préparé par le CIFOIT et FIERI

CIF Centre international de formation

SURE SUPPORTING MIGRANTS' REINTEGRATION

FIERI

FAVORISER LA RÉINTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MIGRANTS DE RETOUR NORD-AFRICAINS

Le cas de la Tunisie

Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail
Forum Internazionale ed Europeo di Ricerche sull'Immigrazione

Auteur(e)s : Lorenzo Gabrielli a assuré la coordination de l'équipe de recherche ; la recherche de terrain engagée en Tunisie a été menée par Gaia Testore ; et la coordination scientifique du projet pour le compte du FIERI a été assurée par Ferruccio Pastore.

Copyright © Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, 2019.
Tous droits réservés.
Première édition 2019

Les publications du Centre international de formation de l'OIT jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Centre international de formation de l'OIT. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Titre : Favoriser la réintégration sociale et professionnelle des migrants de retour nord-africains : Le cas de la Tunisie

ISBN : (print)
(web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du Centre international de formation de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Centre international de formation de l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Centre aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Centre, ainsi qu'un catalogue ou liste des nouvelles publications peuvent être obtenues à l'adresse suivante

Publications, Centre international de formation de l'OIT

Viale Maestri del Lavoro, 10 - 10127 Turin, ItalieTéléphone : +39 - 011 – 6936693

Fax : +39 - 011 - 6936352
E-mail : Publications@itcilo.org

Conception et impression par le Centre international de formation de l'OIT, Turin – Italie

À propos des auteur(e)s

Lorenzo Gabrielli

Lorenzo Gabrielli, docteur *cum laude* en sciences politiques au LAM-Scienze Po Bordeaux, est actuellement chercheur au GRITIM-Universitat Pompeu Fabra à Barcelone, et chercheur associé au Centre Emile Durkheim de Sciences Po Bordeaux. Récemment, il a été chercheur invité à la United Nations University – Institute on Globalization, Culture and Mobility (UNU-GCM) et chercheur principal à l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed). Ses recherches portent sur des questions liées aux frontières et aux processus frontaliers, à la gouvernance multi-niveaux des migrations internationales dans la zone euro-africaine, à la géopolitique de la mobilité en Méditerranée, à la dimension extérieure des politiques migratoires européennes et au lien entre migration et développement.

Gaia Testore

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques et relations internationales, Gaia Testore a obtenu ce double diplôme dans le cadre d'une cotutelle entre l'Université Libre de Bruxelles et l'Université des Etudes de Turin. Madame Gaia Testore travaille dans le domaine de l'analyse des politiques publiques et s'intéresse particulièrement au phénomène migratoire et au processus d'intégration. Elle a obtenu une bourse aux fins d'un projet de recherche analysant de manière comparative la mise en œuvre du Fond Européen d'Intégration (FEI) en France et en Italie (2016) et collabore avec le FIERI depuis 2017. Elle travaille en outre depuis 2015 dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques et a ainsi procédé à l'évaluation de plusieurs projets financés par le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI).

Ferruccio Pastore

Ferruccio Pastore (Docteur, Institut universitaire européen, 1996) est directeur du FIERI (Forum pour la recherche internationale et européenne sur l'immigration, Turin). Auparavant, il a été directeur adjoint du CeSPI (Centro Studi di Politica Internazionale, Rome) et chercheur post-doctoral à l'Université de Florence. En plus de ses recherches, il a travaillé comme consultant dans le domaine de la politique migratoire pour des institutions italiennes et des organisations internationales. Il a publié de nombreux articles sur la gouvernance européenne et internationale des processus de migration et d'intégration (liste complète des publications sur www.fieri.it).

Index

1. **Concepts fondamentaux : retour et réintégration** 1

2. **Migration de retour en Tunisie : revue des données disponibles** 4

3. **Politiques de retour et de réintégration en Tunisie : une revue des programmes en cours et prévus** 8

Bibliographie 17

Annexe 23

1. Concepts fondamentaux : retour et réintégration

La migration de retour

Les diverses définitions de la «migration de retour» qui existent dans la littérature académique mettent l'accent sur la complexité de ce phénomène.

Cassarino (2012) explique que la migration de retour est :

> «[…] une étape du cycle migratoire où les projets et aspirations des migrants peuvent se formuler et se réajuster en fonction de facteurs à la fois contextuels, personnels et spatio-temporels. On sait, depuis des décennies, que la durée de l'expérience migratoire vécue à l'étranger, les motifs du retour et le contexte dans les pays d'immigration et d'origine ont une incidence sur la propension d'un migrant à rentrer au pays et à participer à la vie sociale économique et culturelle de son pays d'origine. Le retour, qu'il soit temporaire ou permanent, constitue un processus, composé d'événements étalés dans le temps, dont on ne peut faire abstraction si l'on souhaite comprendre les raisons pour lesquelles certains migrants parviennent à mieux se réintégrer au pays que d'autres.»

Il existe certaines divergences sur la façon de catégoriser les migrations de retour, mais la plupart des définitions sont centrées sur deux éléments, à savoir le caractère volontaire (migration) ou forcé (réfugié/asile) du mouvement initial et le caractère volontaire ou forcé (déportation ou refoulement) du retour. Le caractère volontaire du retour (Webber 2011), déjà abordé précédemment, représente un point de discussion fondamental. A ce propos, Cassarino (2008 : 113) considère que le retour peut être réellement «décidé», quand les migrants «ont choisi de leur propre initiative de rentrer, sans aucune pression ni contrainte», ou «forcé», quand les migrants retournent «en raison de circonstances défavorables et de facteurs qui interrompent brusquement le cycle de migration».

Par rapport à la phase de retour, outre les débats sur la volonté de rentrer au pays d'origine, une distinction est aussi établie pour ce qui concerne la disposition à rentrer du migrant, en termes de capacité, de préparation et d'information (Cassarino, 2004b ; de Haas 2016).

Outre le degré de libre choix dans la décision de retourner au pays d'origine après une expérience migratoire, il faut aussi considérer que le retour peut être permanent ou temporaire, même si, comme c'est souvent le cas dans le domaine des migrations, il est quasiment impossible de savoir ex-ante s'il s'agira de l'un ou de l'autre. Le migrant de retour peut tendre vers l'une ou l'autre de ces caractéristiques,

mais son choix pourra évoluer en fonction de l'évolution de l'expérience du retour et des conditions de réintégration dans le pays.

Dans le cadre de leur recherche, Haase et Honnerath (2016 : 6-7) procèdent à une catégorisation qui établit une distinction entre : 1) migrants dont le retour est involontaire ; 2) migrants dont le retour est «volontaire mais inévitable» ; 3) migrants dont le retour est volontaire ; 4) «quasi-migrants de retour» de deuxième génération. Outre l'introduction d'une catégorie dédiée aux membres de la diaspora qui sont nés et/ou ont grandi hors du pays d'origine de leurs parents ou grands-parents – ce qui constitue plutôt une forme figurée de «retour» – et le fait de dissimuler les retours forcés et les expulsions derrière l'expression «involontaire», ces auteurs détaillent les différentes caractéristiques de ces types idéaux par rapport aux différents besoins du processus de réintégration.

La réintégration

Selon Cassarino (2008), dans le cas d'un retour décidé librement, la réintégration se réfère au processus par lequel le migrant de retour participe à la vie sociale, culturelle, économique et politique du pays d'origine. Au niveau social, il s'agit de la participation civique et familiale ainsi que du groupe d'amis, de même qu'à l'acceptation du migrant de retour par la société d'origine ; au niveau culturel, il s'agit de la participation culturelle et religieuse, ainsi que des normes et valeurs sociales ; au niveau économique enfin, la situation professionnelle revêt un caractère central.

A propos des problèmes liés à la conception de la réintégration, Kuschminder (2017 : 2) explique toutefois clairement ce qui suit:

«[n]ous n'avons qu'une connaissance trop partielle de la façon dont les gens se réintègrent et des modèles théoriques permettant d'explorer les différentes dimensions de la réintégration. Ceci est probablement dû à l'hypothèse explicite qu'il n'y a pas d'histoire dans la réintégration. Les gens rentrent dans leur pays d'origine, et retrouvent leur culture et leur pays d'origine – un processus qui paraît simple. […] Mais le retour ne consiste pas simplement à rentrer chez soi et la réintégration ne correspond pas simplement à retrouver sa vie d'avant. Ces deux phénomènes représentent des processus. La réintégration est un processus qui prend du temps, jusqu'à des années pour certains quand d'autres n'y parviennent jamais, ce qui peut conduire à réémigrer.»

La réintégration est donc un processus faisant intervenir plusieurs dynamiques, qui peuvent présenter des différences plus ou moins grandes. Au niveau individuel, les expériences personnelles et le statut social avant l'émigration mais aussi les expériences dans le pays de destination influencent le processus, de même que les conditions dans lesquelles se produit le retour.

Gmelch (1980) évoque, à cet égard, une «réadaptation des migrants de retour» qui peut être évaluée à deux niveaux : l'un matériel, par rapport aux conditions économiques et sociales des migrants de retour, et l'autre plus symbolique, axé sur la perception du migrant lui-même.

Evidemment, comme l'explique Kuschminder (2017 : 10-11), les défis varient selon les migrants qui reviennent au pays. Dans le cas des émigrés qui ont été forcés de rentrer ou expulsés, la réintégration est nettement plus difficile compte tenu de la honte qu'ils peuvent ressentir en raison de l'échec de leur projet migratoire, et encore davantage si l'ensemble de la famille est impliqué et si le migrant a contracté une dette importante. De même, l'attitude des populations locales vis-à-vis des migrants de retour peut aussi avoir un impact considérable sur leur réintégration.

A ce propos, De Haas (2016 : 4) note que «[l]e gouvernement marocain et ceux des pays européens ont mis l'accent sur le soutien aux investissements économiques et sur les réussites des migrants de

retour très performants et qualifiés. Ceux-ci éprouvent pourtant des besoins nettement moins importants en termes de soutien que la catégorie oubliée des migrants de retour en situation d'échec et marginalisés». Cet auteur considère justement la nécessité de développer des mécanismes de soutien psychologique et social destinés à réduire les situations de détresse et de souffrance que peuvent connaître les migrants de retour forcés ou «volontaires mais réticents», plutôt que de penser qu'ils pourront se transformer en entrepreneurs, comme par enchantement. Conscients du fait que leur retour est largement considéré, au sein de la société, comme un échec du projet migratoire, et du fait qu'ils n'ont pas pleinement choisi de rentrer, ce groupe de migrants de retour ne peut être forcé à se réintégrer.

Dans le cas des migrants de retour hautement qualifiés, les difficultés peuvent être très différentes, tenant plutôt aux conditions d'emploi et de création d'entreprise, à la culture du travail locale ainsi qu'aux conditions de vie locales, incluant les relations avec la famille et les amis, ainsi que les rôles de genre (surtout dans le cas du retour des femmes migrantes : Ammassari, 2009). Le niveau de satisfaction vis-à-vis de ce choix peut déterminer la permanence du retour, ou un nouveau départ. A ce sujet, il convient aussi de considérer que les possibilités matérielles d'un nouveau départ ne sont pas les mêmes pour tous les migrants de retour, autant pour ce qui est du niveau de qualification qui facilite une éventuelle migration ultérieure par des canaux formels, que pour les éventuelles interdictions temporaires empêchant de rentrer en Europe, généralement associées à des aides au retour.

Cependant, le niveau structurel du pays d'origine peut affecter le processus de réintégration. D'après Kuschminder (2017 : 11), «les conditions structurelles et culturelles incluent les politiques gouvernementales, telles que les droits accordés aux migrants de retour en termes de citoyenneté, de restitution de propriété ou d'autres privilèges», ainsi que la sécurité.

La réintégration étant un processus, il convient de considérer attentivement la perspective temporelle et l'on peut distinguer ici une «réintégration à court terme» d'une «réintégration à long terme», deux processus pouvant se révéler très différents (*ibid.*).

2. Migration de retour en Tunisie : revue des données disponibles

Plusieurs ministères en Tunisie possèdent et gèrent des bases de données relatives à divers aspects du processus migratoire, et l'on déplore un problème d'harmonisation des nomenclatures ainsi qu'une incapacité à exploiter de manière efficace les informations existantes (Kriaa, 2014). Souligné par plusieurs études, ce problème a été confirmé par les entretiens menés au sujet des Tunisiens de retour dans leur pays d'origine.

Jusqu'en 1988, les retours définitifs étaient déclarés auprès des chancelleries tunisiennes à l'étranger (consulats et ambassades) et sanctionnés par l'établissement d'un «Certificat de Changement de Résidence», qui accordait aux migrants concernés le droit à une «Franchise de Changement de Résidence» (Kriaa, 2014). Mais certains retours passaient entre les mailles du filet. Au sein du MAE, la Direction Générale des Affaires Consulaires a ensuite mis au point le système GELIA, une base de données sur les Tunisiens à l'étranger s'appuyant sur les données recueillies par les consulats tunisiens à l'étranger. En 2014 toutefois, comme l'explique Kriaa (2014), le système montrait encore certaines faiblesses : il n'existait pas de registre central unique des TRE ni de format commun de saisie de l'information pour tous les consulats tunisiens à l'étranger. Par ailleurs, le registre incluait seulement les TRE qui entraient volontairement en contact avec les postes diplomatiques, et aucune mise à jour n'était effectuée lorsque des Tunisiens rentraient dans leur pays ou émigraient ailleurs (*ibid* : 26).

Le recensement réalisé en 2014 constitue une autre source d'information sur les retours. Il s'agit d'une enquête-ménage[1], ce qui soulève bien entendu la question de la fiabilité des données produites sur les Tunisiens résidant à l'étranger, ainsi que sur les retours. Comme indiqué plus haut, la qualité et la profondeur des données qui nous sont fournies par les recensements et les enquêtes sur le marché du travail sont limitées et soulignent la nécessité d'élaborer une collecte constante de données spécifiques sur le phénomène du retour et de la réintégration des migrants.. Enfin, il convient de mentionner l'APII (Agence Promotion Industrie et Innovation) et l'APIA (dédiée à l'innovation agricole), des agences publiques qui appuient les activités économiques des Tunisiens de retour au travers des financements qu'elles proposent. Ces institutions disposent d'informations basées sur les demandes de subventions reçues de la part des migrants de retour en vue de la création d'activités économiques.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 que le phénomène du retour des migrants tunisiens installés à l'étranger a commencé à prendre de l'ampleur. A l'époque, comme l'explique Boubakri (2010), la première génération de migrants, qui avait massivement gagné l'Europe dès le milieu des années 1960, avait accumulé une épargne suffisante pour chercher à se réinsérer en Tunisie ou avait

[1] L'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun

atteint l'âge de la retraite. Mais ce n'est qu'à partir des années 1980, et surtout de la décennie qui a débuté en 1990, que les mouvements de retour ont commencé à s'accélérer de manière visible.

Selon l'OCDE (2018 : 137-8), les données du recensement de 2014 montrent qu'au cours de la période 2009-2014, environ 30 000 émigrants tunisiens sont rentrés, représentant 0,3 pour cent de la population tunisienne en 2014. La même source (OCDE, 2018 : 138) calculera, sur la base de la *Tunisia Labour Market Panel Survey*, que le nombre total de migrants tunisiens de retour serait d'environ 60 000 jusqu'en 2014..

D'après Benhaddad et Hammoud (2015 : §23), les données du recensement de 2004 font état du retour de 28 100 émigrés tunisiens durant la période 1999-2004, soit une moyenne de 5 620 personnes par an et 3 pour cent du total du stock d'émigrés. Selon la même source (*ibid* : §33), environ 20 pour cent des migrants tunisiens de retour avaient quitté la France, 10,3 pour cent l'Italie, 8,9 pour cent la Libye et 6,4 pour cent l'Algérie ; ramenés au nombre des départs, les flux de retour en Tunisie au cours de cette période représentent à peine 37 pour cent des émigrés, soit un solde migratoire qui reste clairement négatif. Selon les mêmes données, Boubakri (2010b) souligne que les retours de France ne représentaient que 4 444 émigrés sur un total de 259 284 actifs tunisiens, et 2 067 Tunisiens sont rentrés d'Italie sur un total de 63 870 actifs, parmi lesquels 9,8 pour cent à peine rentraient volontairement au pays.

Selon le recensement de l'OCDE de 2014 (2018 : 139), pour ce qui est des caractéristiques démographiques des migrants de retour, il s'agit principalement de jeunes - dont 56 pour cent ont moins de 40 ans - et d'hommes. Les principaux pays d'émigration dont les Tunisiens reviennent sont la France (26 pour cent du total) et l'Italie (24 pour cent), tandis que la Libye est l'autre grande source de retour (12 pour cent). Par rapport aux migrants tunisiens dans les pays de l'OCDE, les migrants de retour au cours de la période 2009-14 ne représentent qu'environ 3 pour cent du nombre total de migrants et sont moins nombreux que les départs au cours de la même période (environ un tiers du quota).

Les retours sont concentrés dans la capitale et dans cinq gouvernorats du littoral tunisien, parmi les plus riches et les plus actifs (Tunis, Ariana, Nabeul, Ben Arous et Sousse) (OCDE ; 2018 : 140).

Près de la moitié des migrants de retour vivent à l'étranger depuis plus d'une décennie (OCDE ; 2018 : 141) et plus de 70 pour cent d'entre eux ont fait des études secondaires ou supérieures (Ibidem : 142). Parmi les principales raisons de retour, selon le recensement de 2014, figurent le soutien familial (30 %) et l'emploi (19 %), tandis que les données de la *Tunisia Labour Market Panel Survey* indiquent le mariage comme principale raison du retour (24 pour cent), suivi des problèmes liés au chômage dans le pays de l'émigration (plus de 15 pour cent). (*Ibidem* : 144-6).

En 2014, le taux d'emploi des Tunisiens de retour est supérieur à celui de la population générale (47 contre 39 pour cent), tandis que leur taux de chômage est légèrement inférieur (12 contre 15 pour cent) (OCDE, 2018 : 150). En Tunisie, les migrants de retour sont concentrés dans des emplois relativement qualifiés (*Ibidem* : 144-6), bien qu'ils ne soient pas à l'abri des difficultés liées au décalage entre leurs qualifications professionnelles et les emplois disponibles sur le marché du travail local (Ibidem : 147 ; David et Nordman, 2017).

À l'instar de ce qui a déjà été souligné plus haut dans le cas des émigrants marocains, le type de permis de séjour des Tunisiens à l'étranger semble constituer un obstacle à leur retour éventuel dans le pays, avec le risque de perdre tous les droits au retour dans le pays d'émigration. (OCDE ; 2018 : 156)

Là encore, les transferts d'argent et les économies réalisées pendant la période de migration semblent avoir un impact positif sur l'investissement et le développement des projets entrepreneuriaux au moment du retour (OCDE, 2018 : 150-1).

Toujours selon le recensement de 2004, du point de vue du pays d'installation, l'Europe et les pays arabes se partagent les retours des migrants tunisiens (49,7 pour cent et 43,8 pour cent, respectivement) (Boubakri, 2010b).. Les profils des Tunisiens qui reviennent de ces deux régions sont toutefois très différents. La migration vers les pays arabes[2] est un phénomène temporaire, pas concerné par la migration familiale qui est en général interdite pour les travailleurs, et le retour s'opère dès lors dans le cadre d'une migration circulaire. Selon le RGPH de 2004, les retours en provenance des pays arabes émanaient principalement d'Arabie saoudite (25,5 pour cent), de Lybie (22,6 pour cent) et d'Oman (15,7 pour cent). Ces Tunisiens de retour étaient principalement des «coopérants» ou des expatriés qui travaillaient dans les pays pétroliers du Golfe ou du Maghreb. Ils étaient employés dans des secteurs bien déterminés (enseignement secondaire et supérieur, santé publique, secteurs de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture) et rentraient en Tunisie à l'issue d'une période de «détachement» à l'étranger. «Tous les retours sont ainsi déclarés et enregistrés par les migrants pour pouvoir bénéficier des franchises douanières et fiscales auxquelles ils ont droit après une résidence permanente à l'étranger d'au moins 20 mois en deux ans successifs.» (Boubakri 2010b).

En revanche, l'émigration à destination de l'Europe est un phénomène devenu plus structurel au fil du temps, sauf dans le cas de l'Italie où coexiste une migration plus structurelle avec des flux informels plus récents. Par rapport au nombre des personnes qui composent la diaspora, les retours sont moins nombreux. Boubakri (2010b) évoque l'existence de deux catégories principales d'émigrés tunisiens avec d'un côté ceux qui sont en fin de vie active – retraités, invalides, chômeurs avancés dans l'âge (+ de 55 ans), et de l'autre les étudiants tunisiens diplômés des universités européennes, et surtout françaises.

L'Italie représente une exception quant à l'âge des émigrés tunisiens, qui constituent une population plutôt jeune caractérisée par le poids très important des mineurs (28,7 pour cent du total au 1er janvier 2017). 62 pour cent des Tunisiens en Italie en situation régulière sont âgés de moins de 40 ans[3]. Également, les retours depuis l'Italie sont nombreux et surreprésentés par rapport au nombre de Tunisiens résidant dans le pays (Boubakri, 2010b). Plusieurs facteurs expliquent la surreprésentation des retours depuis l'Italie : la proximité géographique est le premier facteur ; arrive ensuite la grande proportion de Tunisiens ayant acquis la citoyenneté italienne ou disposant d'un permis de longue durée et qui pourront retourner dans le pays sans trop de problèmes ; et enfin, l'importance de la migration irrégulière et la complexité croissante des procédures administratives (régularisation des migrants en situation irrégulière, renouvellement des titres de travail ou de séjour, etc.).

En 2012, dans le cadre d'un projet comparatif avec l'Arménie et le Mali, le projet CRIS a produit des données sur les migrants de retour en Tunisie[4]. Ces données ont mis en relief trois grandes régions d'émigration et d'origine des retours : principalement l'Europe (36,9 pour cent de France, 14,6 d'Italie, 22,8 d'Allemagne), les pays Arabes et du Golfe persique (6,8 pour cent de Libye, 6,1 pour cent d'Oman, 3 pour cent du Qatar, 2,8 pour cent d'Arabie saoudite) et l'Amérique du Nord (3,8 pour cent du Canada et 3,5 des Etats-Unis), les flux étant très disparates. Les deux principaux groupes d'âge des migrants de retour sont les 25-34 ans (38,6 pour cent) et les 35-44 ans (37,9 pour cent). La plupart des Tunisiens de retour consultés dans le cadre de la recherche habitaient en milieu urbain avant leur départ et regagnent des zones urbaines à leur retour, la grande majorité d'entre eux regagnant l'endroit où ils vivaient avant d'émigrer. 77 pour cent des migrants étaient célibataires avant de quitter leur pays, mais ce pourcentage recule à 48 pour cent après le retour. Les motivations sont assez hétérogènes, autant dans le cas des retours volontaires (21,3 pour cent pour fin d'études, 8,9 pour cent pour travail précaire, 8,3 pour cent pour fin de contrat de travail, 8 pour cent pour concrétisation des objectifs de la migration,

[2] En 2012, l'effectif total des émigrés tunisiens au Moyen-Orient était de 59 619 dont 19 361 aux EAU, 16 774 en Arabie saoudite, 7 827 au Qatar, 3 964 à Oman et 3 164 au Koweït (BIT, 2018).

[3] Selon les données du Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali (2017 : 21-ss).

[4] Pour accéder aux données concernant la Tunisie, consulter la page : http://rsc.eui.eu/RDP/research-projects/cris/survey-on-return-migrants/dataset/field-data-on-tunisian-returnees/

6,7 pour cent pour problèmes familiaux dans le pays d'origine, entre autres motifs) que des retours contraints en raison de conditions défavorables (29,3 pour cent pour des problèmes économiques ou administratifs, 29,3 pour cent pour guerre ou conflit, 17,1 pour cent pour perte de travail, 13,4 pour cent pour non-renouvellement du titre de séjour, 13,4 pour cent pour interruption des études, 11 pour cent pour expulsion, entre autres motifs). La durée du cycle migratoire des migrants de retour oscille principalement entre 1 et 4 an(s) (43,2 pour cent des cas), puis entre 5 et 9 ans (33,8 pour cent des cas) et 10 ans ou plus (23 pour cent) ; elle est généralement un peu plus longue dans le cas des retours volontaires. Quarante pour cent des migrants de retour évoquent l'improbabilité de repartir un jour ou à court terme (près de 30 pour cent ne savent pas), alors que les migrants de retour forcés sont 51,8 pour cent à faire part d'une intention ferme ou probable de repartir à l'étranger (34,3 pour cent dans le cas des retours volontaires).

Sur la base des données du recensement de 2014, 29 293 Tunisiens sont rentrés au cours de la période 2009-2014, principalement en provenance de France et d'Italie (plus de 50 pour cent de l'ensemble des retours). Des retours sont également enregistrés en provenance de Libye (11,5 pour cent), d'Arabie saoudite (5,3 pour cent) et d'Allemagne (4,4 pour cent)[5].

Toujours selon le recensement de 2014, la répartition des migrants de retour selon leur sexe est respectivement de 57,3 pour cent d'hommes et 42,7 pour cent de femmes. 23,1 pour cent sont âgés de 30 à 40 ans et 27,2 pour cent de moins de 10 ans. Ces deux catégories représentent à elles seules plus de 50 pour cent du total des migrants tunisiens de retour au pays entre 2009 et 2014.

Pour ce qui est du niveau d'instruction, plus de 70 pour cent ont suivi un cursus secondaire ou supérieur. La proportion des personnes sans aucun niveau d'instruction ne dépasse pas 3,5 pour cent[6].

Trois raisons principales poussent les émigrés à rentrer au pays : l'emploi, l'accompagnement de la famille et la volonté de s'installer dans le pays natal. Ces trois raisons constituent à elles seules les motivations principales de 68,3 pour cent des migrants tunisiens de retour[7].

Dans le cadre de ses travaux au sujet des compétences tunisiennes à l'étranger, Samet (2014 : §3 et 17) souligne la croissance constante des cadres tunisiens partis à l'étranger, passant de 4 421 personnes (enseignants et chercheurs, ingénieurs et architectes, médecins et pharmaciens, informaticiens, avocats et autres cadres) en 2000 à 7 234 en 2010. En parallèle, les femmes sont de plus en plus nombreuses parmi les émigrés occupant une fonction de cadre supérieur. En 2012, c'est-à-dire à l'issue de la révolution tunisienne, le nombre des cadres à l'étranger était à peu près similaire (7 280).

«Le dénombrement des émigrés tunisiens à l'étranger, et en particulier de leurs compétences, est une pratique récente en Tunisie. C'est seulement à partir de l'année 2000 que l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) a commencé à fournir des données dans ce domaine, grâce à des enquêtes réalisées tous les trois ou quatre ans.» (Samet, 2014 : §2)

5 Recensement (2014), Statistique Tunisie Flash Migration, n° 3 Décembre 2016, www.ins.tn

6 Ces proportions sont calculées auprès de la population âgée de 10 ans et plus, qui est au nombre de 21 300. Recensement (2014), Statistique Tunisie Flash Migration, n° 3 Décembre 2016, www.ins.tn

7 *Ibidem.*

2. Politiques de retour et de réintégration : une revue des programmes en cours et prévus

Le cadre institutionnel

Avant la révolution, la question migratoire en Tunisie était gérée selon une logique de contrôle de la diaspora et de maintien des liens, plutôt encline à accepter les orientations sécuritaires des partenaires européens lors des négociations relatives au contrôle des flux migratoires et des retours (Paoletti, 2011 ; Boubakri, 2013). Pour ce qui concerne le retour des Tunisiens et des capitaux, on constate d'une part l'absence d'instruments permanents d'incitation au retour, et d'autre part des mesures incitant les migrants à investir en Tunisie au travers d'actions ponctuelles et souvent peu efficaces (Kriaa, 2014).

Dans le sillage de la révolution, les structures de l'Etat se sont retrouvées temporairement affaiblies, suscitant un nombre important de départs vers l'Italie, et une nouvelle approche politique a été adoptée : la migration a alors été davantage encouragée et abordée de façon plus explicite en tant que «stratégie de lutte contre le chômage» (Kriaa 2014 : 21). Dans le même temps, les ressources des migrants sont perçues comme un élément de développement régional dans une logique de retour sur investissement (*ibid.*). La mise en place d'une réforme globale et structurelle en matière migratoire, à travers la Stratégie Nationale Migratoire (SNM), est à l'ordre du jour depuis plusieurs années, mais le processus ne progresse que très lentement en raison de facteurs politiques. Toutefois, comme l'explique avec clarté un acteur interrogé, cette stratégie est à l'arrêt depuis quelques années :

> «La stratégie avait été finalisée en fin d'année 2013, selon un format très proche de celui d'aujourd'hui. Ensuite, trois gouvernements se sont succédés. La stratégie est toujours là, nous l'avons même budgétisée. J'ai participé à la commission sectorielle chargée de son adoption dans le cadre du plan quinquennal ; le plan quinquennal a été voté et la stratégie est un élément de ce plan – mais rien n'a été mis en place. […] C'est très complexe. La stratégie est dans le plan quinquennal mais le plan contient des choses qui n'ont pas encore été votées. […] Le Conseil des Tunisiens à l'Etranger ne l'a pas non plus adoptée. L'enjeu politique est énorme. C'est un dossier politisé en Tunisie. Le premier secteur politisé est le secteur de l'énergie, mais on ne sait rien de tout cela, et le deuxième est la migration.» (TUN EXP 1)

Face à la lenteur du processus d'approbation de la SNM, l'une des personnes interrogées souligne : «Les obstacles à la stratégie nationale sont les mêmes que ceux qui bloquent les lois et les réformes ... le système est à l'arrêt, gangréné par de puissants blocages politiques.» (TUN INT 2)

Pour ce qui concerne le volet des retours, l'article 25 de la Constitution tunisienne promulguée en janvier 2014 dispose qu'aucun citoyen ne peut être empêché de revenir dans son pays et dans le cadre de la SNM, en attente de validation par le gouvernement (à l'époque où nos recherches de terrain ont été menées, au mois d'octobre 2018), prévoit la mise en place d'un groupe de travail sur la thématique «retour et réinsertion», accompagné par les organismes spécialisés de coopération internationale (OFII, 2017b).

En Tunisie, le nouveau cadre institutionnel inclut tout un éventail d'institutions potentiellement compétentes sur les différents aspects de la migration de retour et de la réintégration. Les principales institutions chargées de la gestion du phénomène de migration de retour sont les suivantes : le ministère des Affaires Sociales, en particulier l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)[8] ; l'Observatoire National de la Migration (ONM)[9] ; la Direction générale de la coopération internationale en matière de migration et la Direction générale de planification et suivi des migrants[10] ; le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, et son Bureau de l'Emigration et de la Main-d'œuvre Etrangère[11] ainsi que son Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) ; l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) et l'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole (APIA).

Dans le cadre de la stratégie de maintien des liens avec la diaspora tunisienne, on peut aussi mentionner des initiatives développées par l'OTE, l'institution la plus compétente en la matière, à l'instar des cours de langue arabe organisés pendant les vacances d'été, ou des voyages d'exploration et d'étude, permettant aux jeunes Tunisiens résidant à l'étranger de visiter leur pays d'origine. Si la promotion de la culture d'origine dans le cadre consulaire n'est pas une nouveauté, la préservation des flux monétaires envoyés par les émigrants tunisiens est devenue de plus en plus essentielle au cours des dernières décennies. Boubakri (2010a) souligne l'importance de ces transferts des TRE pour l'économie, depuis plusieurs dizaines d'années.

Ces dernières années, et particulièrement en 2014, l'OTE a tenté d'élargir son mandat pour couvrir le volet mobilisation de la diaspora dans le cadre du développement du pays (TUN INT 5). Sur la base des données collectées au cours de notre enquête de terrain, cette tentative de modification du mandat de l'institution peut être attribuée à la volonté politique de valoriser l'institution (et sa direction de l'époque), à travers l'acquisition de compétences dans un secteur stratégique.

Créée en 1993 (loi n° 93-11 du 17/02/93), l'ANETI est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi. Composée de 120 agences pour l'emploi décentralisées dans le pays, le service offre information, orientation et soutien psychologique dans le contexte de la recherche d'emploi. Ainsi, la «Division Emploi International» de l'agence est responsable du placement de la main-d'œuvre tunisienne à l'étranger ; elle leur apporte en outre les informations nécessaires et leur propose des formations préalables au départ, mais aussi – et cela nous concerne particulièrement – elle veille à la réintégration des travailleurs émigrés dans l'économie nationale, après leur retour en Tunisie, en coopérant avec les pays d'accueil. Le responsable de la Division International a fait partie du panel interrogé, expliquant que « parmi [leur] clientèle, rares sont les migrants de retour qui viennent chez nous, à l'exception des personnes impliquées dans des projets subventionnés (projets financés par les bailleurs de fond internationaux) » (TUN GOUV 3). En raison du niveau global encore très élevé du chômage en Tunisie, la réintégration des migrants de retour n'est pas une priorité même si le

[8] Créé en 1988 (Art.14, loi n° 60-88 du 2 juin 1988), il est chargé d'apporter au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance des TRE. Parmi les *départements qui le composent*, il convient de mentionner les *Bureaux d'accueil en Tunisie* (au niveau des principaux postes frontaliers) et les *délégations régionales* (au nombre de 18), notamment chargés de recueillir les données concernant les populations émigrées et leurs familles restées en Tunisie, et qui jouent le rôle d'intermédiaires entre le migrant et les structures publiques.

[9] Créé EN DATE ? à l'issue de la révolution et placé sous la tutelle du ministère des Affaires Sociales, l'ONM est chargé de la conduite d'études et de recherches sur le phénomène migratoire, en se basant sur les données collectées par d'autres institutions (par ex. Institut National de Statistique, ministère des Affaires Etrangères), et il contribue à la conception et à l'évaluation des programmes et des politiques.

[10] Ces deux DG ont vu le jour à la suite de la dissolution, par le gouvernement de Mahdi Jomaa, du Secrétariat d'Etat aux migrations et aux Tunisiens à l'étranger (SEMTE), qui avait été mis en place en 2012 auprès du ministère des Affaires Sociales afin de gérer la politique migratoire.

[11] Il délivre et gère les autorisations de travail au profit de la main-d'œuvre étrangère et participe aux négociations et conventions sur les migrations.

responsable reconnait que «le phénomène s'impose, que nous le voulions ou non, et nous cherchons à les accompagner.» (TUN GOUV 3)

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) offre information, assistance et accompagnement dans le cadre de la création d'entreprises et *start ups* et permet notamment aux TRE de bénéficier d'avantages financiers et fiscaux lors de leur retour et en cas d'investissements[12]. L'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole (APIA) propose elle aussi des avantages financiers et fiscaux dans le cadre du retour et des investissements des TRE.

Il est intéressant de mentionner le cas du Conseil national des Tunisiens de l'étranger, institution officiellement créée en juillet 2016, dont la mise en œuvre a longtemps été bloquée pour des raisons politiques. Sa composition est devenue un sujet très sensible, au cœur des négociations entre les différents partis politiques. Comme l'a expliqué un interviewé, le système politique actuel « utilise le dossier pour favoriser un parti plutôt qu'un autre » (TUN EXP 2). Actuellement, ses 49 membres sont choisis comme suit : 18 représentants des associations TRE, 18 députés TRE, 1 membre de l'organisation syndicale la plus représentative des travailleurs, 1 membre de l'organisation patronale la plus représentative, 1 membre de l'organisation syndicale agricole la plus représentative, 2 représentants de la société civile active dans les questions migratoires et 8 experts tunisiens spécialisés dans divers secteurs (Expertise France, 2018 : 6). Ce n'est qu'entre mars et avril 2019 qu'un appel à candidatures pour le Conseil est lancé parmi les associations et conseils élus actifs dans le domaine des résidents tunisiens de l'étranger[13].

Ce Haut Conseil est un organe consultatif chargé de réaliser un suivi de l'application de la politique migratoire en Tunisie, en particulier en matière des TRE, du maintien des liens, de leur assistance et leur contribution au développement national.

Pour ce qui est des partenaires sociaux, et notamment des syndicats, il semble pour le moment que la question des migrants tunisiens de retour ne présente pas de grand intérêt pour eux. Il convient ici de souligner que pour l'instant, l'intérêt de l'UTICA à cet égard demeure très limité tandis que l'UGTT commence à s'intéresser au phénomène de l'immigration irrégulière et à la protection des droits des travailleurs sans permis de séjour (TUN CIV1 ; TUN CIV 2). Les partenaires sociaux sont donc appelés à jouer un rôle plus important à l'avenir, bien que les blocages politiques empêchent, pour le moment, la mise en place d'une véritable politique migratoire.

Le cadre institutionnel, quant à lui, connait certains problèmes, et notamment la fragmentation excessive des compétences :

> «A mon avis en Tunisie, il y a un problème de multiplication des structures (redondance). Pour y remédier, il faudrait que le pays ait le courage de se lancer dans la décentralisation. Des structures qui relèvent de ministères distincts ne peuvent pas travailler ensemble car elles doivent en référer à leur supérieur hiérarchique respectif (sur Tunis). Dans certains cas, la structure du ministère A ne communique pas avec celle du ministère B, ou bien elles communiquent par sympathie entre collègues mais rien ne les y oblige. Et cela entraîne de nombreuses distorsions.» (TUN EXP 2)

Cette fragmentation rend la coordination difficile, étant donnée l'absence d'un quelconque mécanisme de coordination : «Aucun cadre ne régit la coordination de ces institutions. [...] Pour le moment, un comité de pilotage est mis en place pour chaque projet et assure la coordination – il s'agit donc d'un fonctionnement interne à chaque projet. Aucune structure stable et durable n'assure la coordination entre les différentes institutions.» (TUN GOUV 2)

[12] http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=214
[13] Voir http://ote.nat.tn/avis-appel-a-candidature/

Le manque de communication constitue également un problème important : «Les institutions continuent de travailler de façon cloisonnée, chacune de son côté, sans communiquer et, malheureusement, de moins en moins en se projetant à long terme.» (TUN INT 5)

Globalement, toutes les personnes interrogées s'accordent sur le fait que la question des retours et de la réintégration ne semble pas constituer une priorité en Tunisie. La migration de retour est une composante du phénomène migratoire face à laquelle la Tunisie se positionne de manière ambivalente. D'un côté, comme l'explique l'une de ces personnes : «La migration n'est pas vraiment ressentie comme un problème. Les Tunisiens se préoccupent avant tout de leurs concitoyens à l'étranger (dans la région du Golfe, par exemple). […], on s'interroge peu sur la question du retour des migrants» (TUN INT 2). De même, un autre entretien souligne le fait que «la question de la migration de retour n'intéresse que peu de gens» (TUN INT 4), sur quoi renchérit une troisième personne : «Le gouvernement n'a pas l'intention d'agir pour ceux qui sont partis à l'étranger (et qui reviennent). Le pays compte sept cents mille chômeurs» (TUN EXP 2). La question du chômage et de l'éventuel impact des migrants de retour sur le marché du travail national, déjà saturé, constituent les préoccupations principales en Tunisie.

Et la classe politique n'est pas la seule à se désintéresser de la question ; on constate également une certaine indifférence au niveau social:

> «Le retour de ces migrants ne plait à personne... Qui revient au pays? Les entrepreneurs? Eux, ils investissent une fois qu'ils sont partis et ne reviennent pas. Et les Tunisiens eux-mêmes n'apprécient pas que les émigrés reviennent […], mais la question qui se pose est la suivante : pourquoi revenir? Il est préférable d'avoir un parent à l'étranger que de l'avoir ici, en raison des nombreux avantages concernant notamment la possibilité d'obtenir un visa […]. Il est compliqué d'obtenir un visa aujourd'hui, et la possibilité d'aller rendre visite à un membre de la famille représente donc une bonne opportunité. Et dans tous les cas, le rêve migratoire est ancré dans la culture tunisienne aussi bien que marocaine : c'est un facteur de réussite.» (TUN INT1)

De l'autre côté, la Tunisie et les institutions nationales aspirent à attirer les ressources des Tunisiens qui résident à l'étranger, conscientes de l'importance de leur contribution pour l'économie et pour le développement du pays. En général, les institutions tunisiennes cherchent avant tout à attirer les capitaux des ressortissants à l'étranger. La diaspora est considérée comme une source de capitaux mais aussi de connaissances dans le cas des émigrés hautement qualifiés, profitant au développement du pays. A cet égard, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives visant à attirer les investissements et aider les TRE qui aspirent à démarrer de nouvelles activités économiques dans leur pays d'origine.

Préoccupées par le départ des cadres et des personnes possédant une certaine expertise, les autorités tunisiennes commencent prendre conscience de la valeur des compétences que les migrants peuvent acquérir à l'étranger. Les compétences tunisiennes à l'étranger représentent aussi un apport important pour le développement en termes de transfert de connaissances et de réseau à l'international. Certaines politiques et mesures ont dès lors été mises en place afin d'attirer les capitaux (comme une campagne publique menée à l'occasion des retours en vacances des membres de la diaspora) et de garantir le retour de l'expertise expatriée (franchises douanières et fiscales pour les migrants revenant d'autres pays arabes, par ex.). Toutefois, comme en attestent les données recueillies, cet axe potentiel de développement n'a pas encore été suffisamment développé.

Pourtant, l'attitude négative des autorités tunisiennes vis-à-vis des retours forcés des Tunisiens, qu'elles acceptent uniquement dans le cadre des négociations menées avec les pays européens (TUN INT 1), vient contraster avec cette première approche positive. Très peu d'attention est portée aux migrants dont le retour n'est pas volontaire, sans projet de développement entrepreneurial et sans emploi. Aucune politique ni aucun service spécifique n'a été mis en place, jusqu'à présent, pour faciliter la réintégration

des migrants de retour. Cette question relève de la gestion ordinaire des services publics et ces personnes jouissent d'un même accès aux services publics que les autres citoyens, ce qui est d'ailleurs souvent perçu comme potentiellement problématique (TUN EXP 2 ; TUN INT 2).

En résumé, le phénomène des retours n'est pas perçu comme une question d'importance au niveau national, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, bien qu'il soit difficile de bien comprendre et quantifier la question du fait de l'inexistence d'un système fiable de collecte des données. A l'heure actuelle, les quelques mesures en place se concentrent sur les migrants de retour «volontaires», tandis que les migrants de retour forcé ne font l'objet d'aucune mesure spécifique. Cette dimension de la question revêt manifestement une plus grande importance pour les bailleurs de fonds internationaux et les ONG que pour le gouvernement tunisien.

Du côté tunisien, l'importante fragmentation politique est l'un des principaux facteurs expliquant l'absence de progrès en matière migratoire : «Le pays dispose d'un parlement multicolore, où les coalitions changent du jour au lendemain et cette instabilité politique empêche le bon fonctionnement des administrations. Aucune continuité ne peut être assurée quand un nouveau ministre est nommé tous les deux ans et remet en cause ce que son prédécesseur a accompli.» (TUN EXP 2). La situation politique – marquée par des changements continus de ministres, des questions telles que l'immigration au centre des jeux de pouvoir des politiciens, et parfois une logique de personnalisation et d'appropriation des institutions – n'est vraiment pas propice à l'élaboration de politiques.

Certains considèrent que les retards dans l'élaboration de la Stratégie nationale sont dus à des divergences d'intérêts entre acteurs tunisiens et acteurs internationaux : «Je pense que la question migratoire est freinée au maximum par l'Etat, qui craint un effet domino en terme de responsabilisation de l'Etat tunisien vis-à-vis de l'UE. Donc plutôt que de courir un risque auquel l'Etat se refuse, la stratégie politique consiste à présent à freiner au maximum le processus et attendre.» (TUN INT 3) Il s'agirait donc de ne plus avoir à répondre devant l'UE de ses demandes de coopération dans le domaine de l'immigration.

L'absence d'intérêt à l'égard des politiques de retour (compréhensible dans un contexte de crise économique et de haut niveau de chômage juvénile) joue un rôle important. Cependant, étant donné le déséquilibre dans les négociations internationales, la Tunisie ne peut refuser de mettre en œuvre certaines politiques et s'exécute, mais sans entreprendre d'effort particulier dans ce sens.

La même personne explique clairement ce qui suit :

> «Face à la psychose qui envahit l'Europe, les pays du Sud n'ont pas envie de s'y attaquer de front mais ils vont pourtant subir malgré tout la politique migratoire européenne, sans développer d'alternatives en leur faveur et c'est là tout le danger de la question pour les pays du Sud : ne pas prendre de responsabilité. C'est une erreur calculée pour les pays du Sud je pense. Finalement, ils croulent sous la pression et le rapport de force est tellement en faveur de l'Union européenne qu'ils n'ont d'autre choix que de se ranger aux décisions européennes. Pourtant, ne pas avoir défini son propre agenda est la pire façon d'aborder une négociation.» (TUN INT 3)

Le cadre international et les projets financés par les acteurs internationaux

La Tunisie est signataire de plusieurs accords bilatéraux concernant la migration organisée de la main-d'œuvre ainsi que les droits sociaux et leur transférabilité. Selon le ministère des Affaires Sociales tunisien, 14 conventions bilatérales de sécurité sociale ont été signées entre la Tunisie et la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Libye, le Maroc, l'Algérie, l'Egypte, la Mauritanie, l'Espagne et le Portugal[14]. Ces accords définissent pour les émigrés un principe d'égalité de traitement vis-à-vis des ressortissants du pays où ils sont employés, ainsi que les conditions d'un transfert libre des prestations sociales vers le pays d'origine, en cas de retour du migrant. Un système d'assurance volontaire existe cependant en Tunisie, et ce depuis 1989, couvrant les soins de santé du travailleur émigré et de sa famille restée au pays, ainsi que la prévoyance en matière de retraite et d'invalidité-décès au profit de tous les Tunisiens travaillant dans des pays qui n'ont pas conclu avec la Tunisie une convention bilatérale de ce type. Ce système est particulièrement important pour les travailleurs tunisiens installés au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

De même qu'au Maroc, en Tunisie, la question du retour et de la réintégration est étroitement liée à la coopération en matière migratoire avec l'UE et les pays européens, et ce depuis la fin des années 1990 au moins, avec la signature du premier accord de réadmission avec l'Italie (Paoletti, 2011). Plus récemment, le 3 mars 2014, la Tunisie a également signé le «Partenariat pour la mobilité (PPM)» avec l'UE et dix de ses Etats membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni). Il s'agit d'une déclaration de principes visant à garantir une bonne gestion de la circulation des personnes ; les parties participent actuellement à des négociations pour la mise en place d'accords de facilitation des procédures de visa et de réadmission[15].

Ainsi, plusieurs projets financés par des bailleurs de fonds internationaux visent d'une part la réinsertion sociale et économique des migrants de retour et, d'autre part, le renforcement des capacités d'analyse et de gestion du phénomène migratoire par les institutions tunisiennes. Au vu du nombre limité d'initiatives nationales en la matière, les principaux acteurs dans le domaine du retour et de la réintégration sont, également en Tunisie, les **organisations internationales, les agences de coopération et de développement des pays européens ainsi que des ONG**. Depuis la révolution, les organisations internationales sont, en Tunisie, de véritables protagonistes de la question du retour des migrants. Très actives sur la question migratoire dans toutes ses dimensions, elles soutiennent les efforts déployés par les institutions nationales afin de concevoir une politique migratoire (renforcement de capacités, assistance technique, financement et mise en œuvre de programmes en faveur des migrants de retour et de leurs familles).

Dans le cadre de la coopération avec l'UE, il convient avant tout de souligner le financement par le Fonds fiduciaire du projet «Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie», avec un budget à hauteur de 11,3 millions d'euros, géré par l'Agence Française de Développement, Expertise France, le GIZ et la Délégation de l'UE en Tunisie. Les quatre axes d'intervention sont i) le renforcement des capacités des institutions tunisiennes concernées pour la finalisation, opérationnalisation et monitorage de la Stratégie Nationale Migratoire, ii) la mobilisation de la capacité humaine et financière de la diaspora tunisienne à travers, inter alia, la facilitation de l'investissement et de l'exécution de projets, iii) la réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour, et iv) la formulation de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de l'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration[16].

Les détails du premier axe d'intervention en disent long sur les intérêts européens dans le pays, de même que sur les pressions exogènes en matière de politiques migratoires en Tunisie :

[14] Voir : http://www.social.gov.tn/index.php?id=49&L=0

[15] https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/2040/la-tunisie-et-lue_fr

[16] http://www.migration.nat.tn/fr/projets/ffu-favoriser-la-mise-en-%C5%93uvre-de-la-strat%C3%A9gie-nationale-migratoire-de-la-tunisie

> «Opérationnaliser la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, en appuyant les institutions tunisiennes concernées, sa mise en œuvre et suivi et appuyer l'Institut National de Statistique pour la conduite d'une enquête statistique qualitative auprès des ménages sur la migration en Tunisie (MED-HIMS). La première composante souhaite appuyer la Tunisie dans ses efforts de budgétisation, mise en œuvre et monitorage de sa Stratégie Migratoire Nationale, afin de contribuer à la planification, mise en œuvre, suivi et évaluation d'une coopération en matière de migration efficace, cohérente et bien coordonnée de la Tunisie avec l'Union européenne, notamment dans le cadre du PPM, et avec d'autres bailleurs de fonds. Cette composante sera étroitement cordonnée avec le projet Lemma.»[17]

Pour ce qui concerne la réintégration, le projet explique que «[l]a réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour est accompagnée et consolidée par le biais d'une plateforme d'accueil proposant une palette de services adaptés (aide sociale, accompagnement à l'emploi ou à la création d'entreprise)».

Dans le cadre de notre enquête de terrain, nous avons pris connaissance de plusieurs projets financés par les organisations internationales et les Etats européens. A partir des informations collectées, nous allons présenter une cartographie qui ne se prétend pas exhaustive (les principales informations sur les projets ont été synthétisées dans un tableau spécifique disponible en annexe), mais se propose de donner un aperçu des tendances observées[18].

Il convient de prime abord de faire la distinction entre deux types de mesures : 1) les programmes et les projets visant à soutenir la réintégration des migrants de retour et 2) les projets visant à soutenir les institutions nationales tunisiennes dans le cadre du renforcement de leurs capacités.

Cette distinction n'est pas stricte et certains projets (voir Lemma) peuvent couvrir ces deux aspects. Quoi qu'il en soit, la majeure partie des projets recensés relève du premier groupe ; le deuxième groupe inclut quant à lui les projets financés dans le cadre des accords passés avec l'Union européenne, en particulier le projet mentionné dans le cadre du Fonds fiduciaire.

Pour ce qui est du soutien à la réintégration des migrants de retour, plusieurs pays européens ont mis en place des dispositifs de retour volontaire assisté incluant de véritables programmes structurels non limités dans le temps (France, Suisse, par ex.), des mesures renouvelées sur une base annuelle au travers d'un appel à projets (Espagne, Italie, par ex.) ou encore des projets à durée limitée (comme MENTOR). Ces dispositifs prévoient une assistance au retour et/ou à la réintégration ; ces deux formes d'assistance peuvent être assurées par les institutions nationales (en France, par ex.) ou par des ONG (en Italie, par ex.) ou des organisations internationales (à l'image du dispositif belge confié à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, bénéficiant de la collaboration de l'OIM et de Caritas) et avec l'implication de partenaires institutionnels tunisiens dans le cadre de la supervision et de l'accompagnement (dispositifs français et suisse, par ex.). Dans la plupart des cas, l'octroi d'une aide au retour et/ou à la réintégration n'est pas un droit et se voit soumis à certains critères comme le statut du bénéficiaire (statut de réfugié, par ex.) ou l'approbation du projet par un comité de sélection. Généralement le dispositif s'adresse aux Tunisiens de retour mais il inclut dans certains cas également les membres de sa famille (comme c'est le cas en Suisse, par exemple). Il convient de rappeler que l'accompagnement des migrants de retour va systématiquement de pair avec une interdiction de revenir en Europe pendant cinq ans.

[17] Voir : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/action-document-tunisie-action-fiche-20161216_fr_9.pdf. Il est à noter qu'une évaluation de ce projet n'est pas encore disponible (voir https://eutf.akvoapp.org/en/project/6016/#report). La mission d'évaluation finale pour l'ensemble du projet Lemma est prévue entre le 1er juin et le 11 septembre 2019 (voir https://www.expertisefrance.fr/documents/20182/426313/TDR+Evaluation+finale+Lemma+%28003%29.pdf/c9914986-a432-476d-a989-6b23ab140923

[18] Pour une analyse plus systématique de certains des projets développés en Tunisie et cités dans le rapport, faire référence à la cartographie élaborée dans le cadre du projet LEMMA (OFII, 2017b)

Dans le cadre de l'assistance proposée après l'arrivée, sujet central de notre analyse, l'aide peut consister en une prime en numéraire, une aide médicale, sociale et/ou à l'emploi, une formation et une aide à la création d'entreprise/d'activité génératrice de revenus. Le suivi des personnes de retour est assuré sur une période variable allant de 6 mois jusqu'à 3 ans, selon les dispositifs.

Concernant le public cible, une cartographie précise a été produite dans le cadre du projet Lemma (OFII, 2017b) décrit une évolution du nombre des bénéficiaires (2011-2016) en provenance d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Espagne et de Suisse. Sur la base des données collectées au travers d'un questionnaire complété par les administrations ayant assuré la gestion de 10 projets[19], la recherche révèle un pic consécutif à l'exode postrévolutionnaire, marqué par un certain nombre de retours en Tunisie au cours de la période 2012-2014, sous l'effet des dispositifs proposés par la France (1 187 retours en 2011, 281 en 2012, 117 en 2013) et la Suisse (324 en 2011, 417 en 2012, 662 en 2013). Ensuite, un très net recul est observé dans les années suivantes (en 2016, cette même source enregistre 46 retours de France, 33 de Suisse, 32 d'Allemagne et 10 de Belgique). Face à cette baisse significative du nombre des participants, la Suisse a mis un terme à son programme lancé en juillet 2012. Il serait toutefois très intéressant de connaître les chiffres des retours de tout type en provenance d'Italie, qui brosseraient un tableau quelque peu différent.

A l'instar du Maroc, la Tunisie est elle aussi intéressée par le projet du Fonds fiduciaire intitulé «*Facility for Migrant Protection and Reintegration in North Africa*», géré par l'OIM et axé sur la réintégration des ressortissants des pays d'Afrique du Nord considérés, de retour dans leur pays d'origine. Selon des informations de l'OIM face à un grand nombre des migrants qui ont rejoint la côte italienne (1 377 Tunisiens ont rejoint la côte italienne de janvier à août 2017, tandis que 1 400 sont arrivés au cours du seul mois de septembre 2017) seul un petit nombre de Tunisiens demande un retour volontaire et la réintégration depuis l'Europe. Entre janvier et octobre 2017, l'OIM a traité quelque 90 cas d'AVRR d'Europe vers la Tunisie, la majorité revenant d'Allemagne (49 pour cent) et de Grèce (29 pour cent)[20].

L'OIT est également présente en Tunisie où, au cours de la dernière décennie, elle a mis en œuvre le projet IRAM (*Interregional Arab Labour Migration*), entre 2013 et 2016, et AMEM (Support for Fair Migration for the Maghreb), entre 2018 et 2021, tous deux déjà mentionnés dans le cas du Maroc. En Tunisie, il existe également le « Programme intégré de recrutement équitable » (FAIR), financé par la coopération suisse pour la période août 2015-juillet 2018 et visant à promouvoir des pratiques de recrutement équitables à travers les corridors de migration en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Asie du Sud. L'un des pays cibles des activités pilotes proposées dans le cadre de ce projet est la Tunisie. Dans ce projet, il existe une activité d'information et de formation pour les migrants qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.

L'Italie compte parmi les acteurs actifs dans ce domaine en Tunisie. Selon la cartographie du projet Lemma (OFII, 2017b : 13), deux dispositifs italiens sont appliqués en Tunisie sur la question du retour et de la réintégration : mis en œuvre par INCA, le premier dispositif vise autant l'assistance avant le départ (fourniture de conseils sur l'assistance sociale et la protection des droits) que l'assistance en Tunisie (sensibilisation et formation en ce qui concerne les droits sociaux et la sécurité sociale). Le deuxième projet, baptisé ERMES 2 (juin 2016-mars 2018), est géré par le CEFA. Il succède aux projets REMIDA 1 & 2 (2011-2014) et ERMES (2014-2015), qui étaient financés par le ministère de l'Intérieur italien à travers le fonds européen FER (Fonds européen pour le retour) de 2008 à 2013. L'objectif est de «promouvoir des parcours intégrés de réintégration socio-économique individuels et familiaux pour 235 citoyens étrangers résidant en Italie, originaires du Maroc, de Tunisie, d'Albanie ou du Sénégal et souhaitant rentrer dans leur pays avec un projet d'insertion sociale, éducative, de travail et lancement d'activité micro-entrepreneuriale » (OFII, 2017b : 13). L'assistance monétaire fournie avant le départ

[19] Voir le projet LEMMA (OFII, 2017b)

[20] https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/action_document_rrf_action_fiche_20171204_en.pdf

est de 400 euros, alors qu'en Tunisie le migrant de retour est censé toucher une enveloppe de 2 000 euros (chef de famille), à laquelle s'ajoutent 1 000 euros par adulte et 600 par mineur à sa charge.

MEETAfrica (Mobilisation Européenne pour l'Entreprenariat en Afrique) est un programme européen d'appui à l'entrepreneuriat innovant des diasporas africaines, coordonné par Expertise France et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Il convient enfin de mentionner le projet Lemma, qui soutient la mise en œuvre du Partenariat pour la mobilité UE-Tunisie (PPM), un programme coordonné par Expertise France, en consortium avec la Fondation Internationale Ibéro-américaine d'administration et politiques publiques (FIAPP) et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), financé par l'Union européenne. Ce projet a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie, en renforçant les capacités du gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire. L'activité 3.2 du projet de soutien au Partenariat pour la mobilité «Lemma» consiste précisément à appuyer le développement par le gouvernement d'une feuille de route sur le retour et la réinsertion[21].

Outre sa participation au sein du projet Lemma, l'OFII est également l'unique agence publique d'un Etat étranger bénéficiant d'une représentation stable sur le territoire tunisien et chargée, entre autres fonctions, de l'accompagnement des migrants de retour.

Le manque d'institutionnalisation et de coordination entre les différents projets constitue un défi central dans la gestion du phénomène. L'institutionnalisation peut favoriser une certaine continuité en matière de politiques et, dès lors, d'opportunités offertes, tout en facilitant la complémentarité des projets. La plateforme commune de réinsertion socio-économique des migrants de retour, gérée par Expertise France et l'OFII, a vocation à intervenir dans cette direction. Toutefois, le projet lui-même a fait les frais de la situation en présence et a dû faire face à l'hostilité des intervenants, considérant cet instrument comme une menace pour leur mandat.

Pléthore d'acteurs interviennent dans la gestion de ce dossier – organisations internationales, associations internationales et locales, mais aussi de nombreux acteurs institutionnels – entraînant confusions et interférences au niveau décisionnel, mais aussi et surtout au niveau de la gestion du processus migratoire (par ex. : ANETI et OTE dans la gestion de la plateforme commune). Ce type de problème ne peut être attribué à la seule question de la réintégration des migrants de retour, mais présente un caractère transversal et concerne tous les aspects de la question migratoire.

[21] Selon Expertise France, " Le 18 décembre 2018, Expertise France et la délégation de l'Union européenne à Tunis ont signé un avenant de prolongation de 7 mois, prolongeant la durée du projet jusqu'au 30 septembre 2019. La prolongation du projet devrait permettre de sensibiliser de nouveaux acteurs institutionnels après le remaniement ministériel de novembre 2018, afin d'assurer la pérennité des actions. Elle permet également de réduire les retards dans la mise en œuvre de certaines activités pour diverses raisons. https://www.expertisefrance.fr/documents/20182/426313/TDR+Evaluation+finale+Lemma+%28003%29.pdf/c9914986-a432-476d-a989-6b23ab140923

Bibliographie

Bibliographie générale sur le retour, la réintégration et la question migratoire dans la Méditerranée

- Ammassari, Savina (2009), *Migration and development : Factoring return into the equation*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing.

- Bastia, Tanja (2011), «Should I stay or should I go? Return migration in times of crisis», in J*ournal of International Development*, 23 (4), pp. 583-595

- Benhaddad, Nesrine Amina et Hammoud, Nacer-eddine (2015), «Contribution des migrants de retour au développement de leurs pays d'origine. Étude comparative entre les pays du Maghreb : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc», *Insaniyat - Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 69-70, pp 83-110, http://journals.openedition.org/insaniyat/15268.

- Black, Richard, et Gent, Saskia (2004), «Defining, Measuring and Influencing Sustainable Return : The case of the Balkans», Working Paper T7, Development Research Centre on Migration, Globalisation and poverty.

- Black, Richard, Khalid Koser, et Munk, Karen (2004), «Understanding Voluntary Return», in Home Office Online Reports. London : Home Office.

- Brand, Laurie A. (2002) «States and Their Expatriates : Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration-Related Institutions». Working Paper 52. San Diego : University of California.

- Cassarino, Jean-Pierre (ed.) (2014), *Reintegration and Development*. CRIS – EUI/RSCAS.

- Cassarino, Jean-Pierre (2012), «Travailler aujourd'hui sur la migration de retour», *Le Carnet de l'IRMC, 18 décembre. [En ligne]* http://irmc.hypotheses.org/680

- Cassarino, Jean-Pierre (2008), *Return migrants to the Maghreb, reintegration and development challenges*. San Domenico di Fiesole : European University Institute (EUI), Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

- Cassarino, Jean-Pierre (dir.) (2007), *Migrants de retour au Maghreb : Réintégration et enjeux de développement* (Rapport général 2007). European University Institute. Robert Schuman Centre for Advanced Studies. http://rsc.eui.eu/RDP/fr/publications/rdp/

- Cassarino, Jean-Pierre (2004a), «Theorising Return Migration : a revisited conceptual approach to return migrants», EUI Working Papers RSCAS n° 2004/02

- Cassarino, Jean-Pierre (2004b), «Theorising Return Migration : The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited» in *Managing Migration and Diversity. In the Asia Pacific Region and Europe*, vol. 6, n° 2. International Journal on Multicultural Societies (IJMS), UNESCO.

- Cebeci, Münevver et Schumacher, Tobias (2016), «Deconstructing the EU's Discourse on the Mediterranean», in MEDRESET Methodology and Concept Papers, No. 2 (October), http://www.medreset.eu/?p=13238

- Coslovi, Lorenzo et Piperno, Flavia (2005), «Rimpatrio forzato e poi? Analisi dell'impatto delle espulsioni di differenti categorie di migranti : un confronto tra Albania, Marocco e Nigeria», CeSPI WP 13/2005, http://www.cespi.it/sites/default/files/documenti/wp13-it.pdf

- Coslovi, Lorenzo et Zarro, Angela (2008), «Stati africani e migrazioni. La sfida dell'institution building. Ricerca-azione sulle politiche di alcuni Stati africani verso la diaspora», CeSPI WP 39/2008, avril, http://www.cespi.it/sites/default/files/documenti/wp39-politiche_migra-coslovi_0.pdf

- De Haas, Hein (2006), «North African Migration Systems : Evolution, Transformations and Development Linkages». Migración y Desarrollo, 2006(2), pp. 65-95.

- Ehteshami, Anoush et Mohammadi, Ariabarzan (2016), «Re-imagining Mediterranean Geopolitics : The Role of Eight Key Powers», MEDRESET Methodology and Concept Papers, n°. 3 (novembre), http://www.medreset.eu/?p=13245

- El Qadim, Nora (2015), *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*, Paris : Dalloz.

- European Commission (2010), «Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries : Determinants and Effects. Volume 1. Final Report & Thematic Background Papers». DG for Economic and Financial Affairs, Occasional Papers n° 60.

- EU Parliament (2017). «Reintegration of returning migrants», Briefing, October 2017, PE 608.779.

- Fargues, Philippe (2004), "Arab Migration to Europe : Trends and Policies". *International Migration Review* 38(4) : 1348-1371.

- Fonseca, Ana, Hart, Laurence, et Klink, Susanne (2015), «Reintegration. Effective approaches», IOM.

- Gabrielli, Lorenzo (2016), «Multilevel inter-regional governance of mobility between Africa and Europe. Towards a deeper and broader externalisation», GRITIM Working Paper, Number 30 - Winter 2016. Available on : https://www.upf.edu/documents/3329791/0/L.+Gabrielli+-+GRITIM+WP+30+2016.pdf

- Ghanem, Tania (2013), «When Forced Migrants Return 'Home' : The Psychosocial Difficulties Returnees Encounter in the Reintegration Process», RSC Working Paper No. 16, https://www.rsc.ox.ac.uk/files/publications/working-paper-series/wp16-when-forced-migrants-return-home-2003.pdf.

- Ghosh, Bimal (ed.) (2010), *Return migration : Journey of Hope or Despair*, Geneva : IOM / UNHCR.

- Gmelch, George (1980), «*Return migration». Annual Review of Anthropology*, 9, 135–159.

- Gubert, Flore, et Nordman, Christophe J. (2008), «Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb», World Bank.

- Haase, Marianne, et Honnerath, Pia (2016), «Return Migration and Reintegration Policies : A primer», Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Bonn/Eschborn).

- Hlansy, Vladimir, et AlAzzawi, Shireen (2018), «Return migration and socioeconomic mobility in MENA. Evidence from labour market panel surveys», UNU-WIDER, Wider Working Paper 2018/35.

- International Labor Organization (2010), «Guidelines for recognizing the Skills of Returning Migrant Workers», http://apmigration.ilo.org/resources/guidelines-for-recognizing-the-skills-of-returning-migrant-workers.

- Kadri, Aïssa (2012), «Intelligentsia d'origine maghrébine en circulation», *Hommes & migrations*, 1300, pp. 18-27.

- King, Russel (2000), «Generalizations From the History of Return Migration», in B. Ghosh (ed.), *Return migration : Journey of Hope or Despair*, pp. 7-55, Geneva : IOM / UNHCR.

- Khaled, Karim (2012), «Les retours de l'intelligentsia diasporique algérienne», *Hommes & migrations*, 1300 | 2012, 28-35.

- Koser, Khalid et Kuschminder, Katie (2015), «Comparative Research on the Assisted Voluntary Return and Reintegration of Migrants», International Organization for Migration (Geneva) https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/AVRR-Research-final.pdf.

- Kuschminder, Katie (2017), *Reintegration Strategies. Conceptualizing How Return Migrants Reintegrate*, Cham, Palgrave Macmillan.

- Natter, Katharina (2018), «Autocratic immigration policymaking : The illiberal paradox hypothesis», IMI Oxford WP 147, novembre, https://www.imi-n.org/publications/autocratic-immigration-policymaking-the-illiberal-paradox-hypothesis

- Natter, Katharina (2014), «Fifty years of emigration. How states shaped Algerian, Moroccan and Tunisian emigration», IMI-Oxford WP 95, juillet / DEMIG project paper 21, https://www.imi.ox.ac.uk/publications/wp-95-14

- Organisation Internationale du Travail (2010), «Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest», 1ère édition, Institut international d'études sociales, Genève.

- Pekin, Huseyin (1986), «Measures to facilitate the reintegration of returning migrants into their countries of origin», *International Migrations*, 24(1), pp. 163-178.

- Pian, Anaik (2011), « The 'discursive framework' of development and the repertoire of actions of senegalese deportee associations », in Streiff-Fenart J. and Wa Kabwe Sagatti A. (dir.), *The challenge of the threshold. Border closures and migration movements in Africa*, Maryland, Lexington books.

- Pian, Anaik (2009), « Face aux enjeux politiques locaux, aide au développement en échange deretours forcés : le Plan Reva au Sénégal », in Clochard O. (dir.), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 88-90.

- Roman, Emanuela, Pastore, Ferruccio, Ponzo, Irene, Harrami, Noureddine, et Lahmidani, Marouan (2017) «Investigating Cognitive and Normative Frames of Southern and Eastern Mediterranean Stakeholders on Migration and Mobility Issues in Their Relations with the EU», MEDRESET, Methodology and Concept Papers n° 6, septembre, http://www.medreset.eu/wp-content/uploads/2017/09/medreset_cp_6.pdf

- Salih, Ruba (2011), «The Relevance of Gender in/and Migration», CARIM Research Reports, No. 201/06, http://hdl.handle.net/1814/18958

- Scalettaris, Giulia, et Gubert, Flore (2018), «Return Schemes from European Countries : Assessing the Challenges», *International Migration*, doi 10.1111/imig.12467.

- Sinatti, Giulia (2014), «Return migration as a win-win-win scenario? Visions of return among Senegalese migrants, the state of origin and receiving countries», *Ethnic and Racial Studies*, DOI : 10.1080/01419870.2013.868016

- Tani, Massimiliano, et Mahuteau, Stéphane (2008), «Return Migration and Working Choices», MIREM-AR, 2008/01, http://hdl.handle.net/1814/8221

- Tuccio, Michele et Wahba Jackline (2018), « Modification des opinions politiques et migration internationale : Le cas de l'Afrique du Nord", in Chauvet, L.,, Gubert, F., Jaulin, T. et S. Mesplé-Somps (eds.), *Les migrants acteurs des changements politiques en Afrique?*, Louvain la Neuve : De Boeck Supérieur, pp. 13-156.

- Tuccio, Michele, Wahba, Jackline et Hamdouch Bachir (2016), "Internationa Migration : Driver of Political and Social Change?", IZA Discussion Paper, n. 9794. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2750277

- Vathi, Zana, et King, Russel (eds.) (2017). *Return Migration and Psychosocial Wellbeing. Discourses, Policy-Making and Outcomes for Migrants and Their Families*, London – N.Y. : Routledge.

- Vathi, Zana (2017). «Introduction : the interface between return migration and psycosocial wellbeing» in Z. Vathi et R. King (eds.), *Return Migration and Psychosocial Wellbeing. Discourses, Policy-Making and Outcomes for Migrants and Their Familie*s, London – N.Y. : Routledge, pp. 1-18.

- Webber, Frances (2011), «How voluntary are voluntary returns?», *Race and Class*, 54(4), pp. 98–107.

- Wahba, Jackline (2015), «Who benefits from return migration to developing countries», IZA World of Labour, http://wol.iza.org/articles/who-benefits-from-return-migration-to-developing-countries/long.

- Wahba, Jackline (ed.) (2013), *Return Migration in South Mediterranean Countries : Determinants, Impact and Policy Implication*, Research n° FEM34-20, Femise Project, http://www.femise.org/en/studies-and-research/agriculture-services-and-migration/telecharge-le-rapport-retour-aux-autres-rapports-de-recherche-4/.

- Zaragoza-Cristiani, Jonathan (2017) «Fortress Europe? Porous Borders and EU Dependence on Neighbour Countries». *E-International Relations*, http://www.e-ir.info/2016/01/02/fortress-europe-porous-borders-and-eu-dependence-on-neighbour-countries/

Cas de la Tunisie

- Awad, Ibrahim et Selim, Hedayat (2015), «Labour Migration Governance in Transition. Continuity and Change in Egypt and Tunisia (2011-2015)», Fieri WP, février, http://labmiggov.fieri.it/wp-content/uploads/2012/05/LAB-MIG-GOV-Egypt-Tunisia-CMRS-AUC-27-February2015-References-b-1.pdf

- Bel Haj Zekri, Abderrazak (2007), «La migration de retour en Tunisie. Etude du cadre législatif, du contexte socio-économique et des processus de réinsertion des migrants de retour», MIREM-AR 2007/04, http://hdl.handle.net/1814/7985

- Ben Hamida, Abdesslem et Ben Khalifa, Riadh (2012), «Rapport de synthèse d'un colloque international : les migrations en Tunisie après le 14 janvier 2011», *Migrations Société*, vol 24, n° 143, pp. 195-216.

- Ben Khalifa, Riadh (2013), «L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011», *Hommes & migrations*, 1303, pp. 182-188.

- Benjemia, Monia (2008). «La migration de retour en Tunisie : aspects juridiques», MIREM-AR ; 2008/04 ; http://hdl.handle.net/1814/9052

- BIT (2018), «Diagnostic sur les processus de recrutement des travailleurs en Tunisie», Rapport du programme FAIR Tunisie, Bureau international du Travail, Département des conditions de travail et de l'égalité, Genève.

- Boubakri, Hassan (2013). «Les migrations en Tunisie après la révolution», Confluences Méditerranée, 4 (87), pp. 31-46, https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-4-page-31.htm

- Boubakri, Hassan (2010a), «Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de la Tunisie», *Cahiers des migrations internationales* n° 102, BIT.

- Boubakri, Hassan (2010b), «Tunisie : Migration, marché du travail et développement», Genève : OIT.

- Boubakri, Hassan (2009), «La Tunisie et ses migrations», *Accueillir*, 249-250 (mars-juin), p. 43-47, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00865672

- Cassarino, Jean-Pierre (2014), «Return Migrants in Tunisia», in Cassarino, Jean-Pierre (ed.) (2014). *Reintegration and Development*. CRIS – EUI/RSCAS, pp 71-92.

- Chaieb, Raja (2006), «La Migration de retour en Tunisie : informations statistiques», MIREM-AR, 2006, http://hdl.handle.net/1814/21515

- David, Anda, et Marouani, Mohamed Ali (2017a), «Migration patterns and labor market outcomes in Tunisia», Dauphine Université Paris – IRD, Document de travail DT/2017-03.

- David, Anda, et Nordman, Christophe J. (2017b), «Education Mismatch and Return Migration in Egypt and Tunisia», *Espace populations sociétés*, 2007/1.

- De Bel-Air, Françoise (2016), «Migration Profile : Tunisia», MPC Policy Briefs, issue 2016/08, Décembre, EUI-RSCAS, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/45144/MPC_PB_2016_08.pdf

- Dubus, Gilles et Oueslati, Abderrazek (eds.) (2009), *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir, Editions Sud Contact

- Expertise France (2018), « Regards croisés sur la mobilisation de la diaspora et analyse des enjeux en Tunisie. Actes de la table ronde, avril 2017 », https://lemma.tn/wp-content/uploads/2018/02/ActesTableRonde_Lemma_C2_VF.pdf

- Fourati, Habib (2008), «Les migrations de retour en Tunisie : indices de migration circulaire», in CARIM Analytic and Synthetic Notes, No. 2008/12, http://hdl.handle.net/1814/8333

- IOM et AfDB (2012), «Migration of Tunisians to Libya Dynamics, Challenges and Prospects», IOM Tunisia and African Development Bank, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Migration_of_Tunisians_to_Libya_Dynamics_Challenges_and_Prospects.pdf

- Kriaa, Mohamed (2014), Projet : «Améliorer la gouvernance de la migration de main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants», IRAM- Diagnostic de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Tunisie : synthèse des recommandations, Confédération Suisse,

- Mahjoub, Azzam (2010), «Labour Markets Performance and Migration Flows in Tunisia», in European Commission, «Labour Markets Performance and Migration Flows in Arab Mediterranean Countries : Determinants and Effects. Volume 2. National Background Papers Maghreb (Morocco, Algeria, Tunisia)». DG for Economic and Financial Affairs, Occasional Papers n° 60, pp 163 – 219.

- Mesnard, Alice (2004a), «Temporary migration and capital market imperfections», *Oxford Economic Papers*, 56(2), pp. 242–262

- Mesnard, Alice (2004b), «Temporary migration and self-employment : evidence from Tunisia». *Brussels Economic Review*, 47(1), spring, pp. 119-138.

- Ministère des Affaires Sociales de la Tunisie (2017), *Stratégie* Nationale Migratoire SNM, Juillet 2017

- Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali (2017), «La comunità tunisina in Italia. Rapporto annuale sulla presenza dei migranti. 2017», http://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Rapporti%20annuali%20sulle%20comunit%C3%A0%20migranti%20in%20Italia%20-%20anno%202017/Tunisia-Report-2017.pdf

- OCDE (2018), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens*, Editions OCDE : Paris. DOI : https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr

- OFII, (2017a), « LEMMA - Projet de soutien au partenariat pour la mobilité UE Tunisie Problématique des migrants de retour : rapport préliminaire de situation et pistes de réflexion . 2017 ».

- OFII, (2017b), « LEMMA - Projet de soutien au partenariat pour la mobilité UE-Tunisie Cartographie des acteurs et dispositifs européens de la réinsertion ».

- Organisation International du Travail, (2018), «Diagnostic sur les processus de recrutement des travailleurs en Tunisie», Rapport du programme FAIR Tunisie, Bureau international du Travail, Département des conditions de travail et de l'égalité, Genève.

- Paoletti, Emanuela (2011), «The External Dimension of European Migration Policy : The Case of Libya and Tunisia in Light of the Recent Protests», in *IEMed Mediterranean Yearbook* 2011, p. 292-296, http://www.iemed.org/observatori-en/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2011/paoletti_en.pdf

- Roman, Emanuela, et Pastore, Ferruccio (2018). «Analysing Migration Policy Frames of Tunisian Civil Society Organizations : How do they evaluate EU migration policies?», MEDRESET Working Papers n°14, June.

- Sada, Georges Abou (1983), «Return Migration and the Tunisian Labour Market», *International Migration Review*, 17(1), pp. 15-19 https://doi.org/10.1177/019791838301701S05

- Samet, Kaies (2014), «La fuite des cerveaux en Tunisie», *Hommes & migrations*, 1307, pp. 123-128, https://journals.openedition.org/hommesmigrations/2891

Annexe

Liste des entretiens réalisés en Tunisie

Acteur / organisation	Date
Responsable d'une institution ou agence étatique (code entretien : TUN GOUV 1)	31/10/2018
Expert / académicien(code entretien : TUN GOUV 2)	31/10/2018
Expert / académicien (code entretien : TUN EXP 1)	1/11/2018
Responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 1)	1/11/2018
Responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 2)	2/11/2018
Responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 3)	5/11/2018
Responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 4)	5/11/2018
Responsable d'une institution ou agence étatique (code entretien : TUN GOUV 3)	5/11/2018
Expert / académicien (code entretien : TUN EXP 2)	6/11/2018
Responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 5)	7/11/2018
Responsable d'une organisation de la société civile (code entretien : TUN CIV 1)	7/11/2018
Responsables d'une organisation de la société civile (code entretien : TUN CIV 2)	7/11/2018
Responsable d'une institution ou agence étatique (code entretien : TUN GOUV 4)	7/11/2018
Expert / académicien (code entretien : TUN EXP 3)	11/11/2018
Contribution écrite d'un responsable d'une organisation internationale / ONG / institution d'un pays tiers (code entretien : TUN INT 6)	

CIF
Centre international de formation
SURE
SUPPORTING
MIGRANTS'
REINTEGRATION
ETF